



PREFECTURE de GUADELOUPE

Ministère de la Transition  
Écologique et Solidaire

Ministère de la Cohésion des Territoires  
et des Relations avec les Collectivités Territoriales

**Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Guadeloupe**

# **Avis d'appel à candidatures**

## **pour la création du Conseil scientifique territorial du patrimoine naturel de Saint-Martin**

Du 15 décembre 2018 au 15 février 2019, la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement de Guadeloupe, lance un appel à candidatures d'experts scientifiques et de spécialistes issus de la recherche, de l'enseignement, de la gestion et de la restauration d'espaces naturels ainsi qu'en matière de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversité, afin de créer le Conseil scientifique territorial du patrimoine naturel (CSTPN) de Saint-Martin.

-----

L'article 7 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a institué, au niveau législatif, dans chaque région un conseil scientifique régional du patrimoine naturel, à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement.

Le paragraphe III de l'article L. 411-1A et les articles R. 411-22 à 30 ainsi que l'article R661-1 du code de l'environnement, précisent les modalités de création et de fonctionnement du CSTPN.

Cette instance est composée de spécialistes désignés pour leur compétence scientifique. Toutes les disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres et aquatiques sont représentées. Le CSTPN peut être saisi pour avis par le préfet de région ou par le président de la Collectivité de Saint-Martin sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel. Une auto-saisine est possible sur demande d'au moins la moitié des membres.

Il est amené à formuler des avis sur les principaux dossiers suivants :

- inventaire et conservation du patrimoine naturel régional ;
- proposition de listes régionales d'espèces protégées ;

- proposition de listes régionales d'espèces exotiques envahissantes ;
- proposition de listes régionales d'espèces et d'habitats déterminants ;
- classement et gestion des réserves naturelles nationales et régionales ;
- autorisations portant sur des espèces protégées ;
- autorisations portant sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ;
- volet général du Système d'Information sur la Nature et les Paysages.

Pour candidater, veuillez prendre connaissance des 3 documents à télécharger, puis remplir le formulaire mis à votre disposition **avant le 15 février 2019 inclus** en cliquant sur les liens ci-dessous.

## **À télécharger**

- [Présentation du CSRPN de Guadeloupe dont les attributions sont identiques au CSTPN à créer](#)
- [Modalités de candidatures et de sélection des candidats](#)
- [Formulaire candidature CSTPN de Saint-Martin\(Version modifiable\)](#)